

# Des profs de morale et religion bientôt recyclés en citoyenneté ?

ÉCOLE Réponse d'ici le mois de mai

À partir de septembre, les écoles primaires officielles devront organiser un cours d'éducation à la philosophie et à la citoyenneté (dites : EPC). Le secondaire suivra un an plus tard.

A ce stade, le référentiel du primaire est prêt. Un référentiel, c'est un texte fixant les grands axes du cours. A charge pour chaque pouvoir organisateur de rédiger ensuite un programme concrétisant ce référentiel.

Celui-ci a été rédigé par des experts pilotés par Laurent de Briey, prof de philo aux facs de Namur. Le référentiel couvre le primaire et le 1<sup>er</sup> degré du secondaire. Il se décline en quatre axes: construire une pensée autonome et critique; se connaître et s'ouvrir à l'autre; construire la citoyenneté dans l'égalité en droits et en dignité; s'engager dans la vie sociale et l'espace démocratique. Retenons que l'on va par exemple sensibiliser les enfants au « *questionnement philosophique* ». On les formera à «prendre position de manière argumentée». On parle aussi de les ouvrir «à la pluralité des cultures et des convictions» (ici, et parmi d'autres, on leur apprendra à « *identifier les analogies et différences entre et au sein des convictions et des cultures* »).

Côté politique, il reste à dire qui sont les profs qui pourront donner l'EPC. Un défi, et à résoudre dans un climat tendu. Rappelons que la religion/morale va chuter de 2 h/semaine à une. Tout élève aura 1 h d'EPC hebdomadaire. Et celui qui se fera dispenser de religion/morale aura 2 h d'EPC. On résume: les profs de religion/morale perdront des heures et, certains, leur emploi, à moins d'être convertis

en profs d'EPC.

Sans conditions, ça ? Non. Idéalement, l'EPC devrait être enseigné par le prof qui détient un titre pédagogique, qui a suivi une formation à la neutralité et à la citoyenneté. *De facto*, ceci ouvre grand les portes de l'EPC au prof de morale, naturellement équipé pour le cours nouveau. Mais que fait-on des profs de religion ? A l'exception des maîtres de religion catholique, ils disposent rarement d'un titre pédagogique; et sauf rares exceptions, ils n'ont reçu aucune formation à la neutralité. Or, l'accord de majorité PS-CDH a promis d'instaurer l'EPC sans toucher à l'emploi.

## Affectés à d'autres tâches

Une piste est sur la table: le nombre de profs de religion/morale d'une école est fixé par le nombre d'élèves. C'est le système dit « RLMO ». L'idée: le préserver. Et si les profs de religion/morale perdent des heures à cause de l'EPC, on en ferait des profs d'EPC (s'ils honorent les conditions citées plus haut) ou on les affecterait à d'autres tâches (remédiation, etc.). Jouable, cette piste ? CDH et PS sont en tout cas en train de l'étudier.

Autre point à régler - pas mince non plus: il faudra organiser des modules permettant aux profs de se former à la neutralité et à la citoyenneté, s'ils n'ont pas bénéficié de cours de ce type.

Sur le terrain, les profs visés, inquiets, s'impatientent. Mais ils devront ronger leur frein. A la question de savoir qui donnera l'EPC, et à quelles conditions, l'exécutif PS-CDH ne promet pas de réponse avant fin mars/avril, tant le dossier est complexe. ■

PIERRE BOUILLON